

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
COMTÉ DE CHARLEVOIX**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342

Ayant pour objet de mettre à jour la liste des rues et des chemins privées comprenant les modifications apportées.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 631,5 du Code municipal du Québec, une municipalité peut donner des noms aux rues privées et effectuer la numérotation des bâtiments ;

ATTENDU QU'il faut corriger les noms des chemins privés qui portent à confusion;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2018;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 342 concernant l'ajout du nom d'une nouvelle rue et la liste des chemins privées comprenant les modifications apportées soit et est adopté pour statuer et décréter ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le présent règlement porte le numéro 342 et le préambule ci-dessus en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Les chemins ci-après décrits selon les numéros de lots ou autres désignations, porteront et seront nommés à l'avenir sous les noms suivants.

ARTICLE 3 AJOUT D'UNE NOUVELLE RUE

Rue Gaudreault (ancienne partie de la Route 138)

ARTICLE 4 Le fond de terrain de tous les chemins privés cités ci-après, appartient à un intérêt privé.

VOIE D'ACCÈS (municipale)

NOM DE LA VOIE

CHEMIN DU LAC NAIRNE

chemin de la Décharge
chemin Gagouette
chemin des Champs

	chemin des Hirondelles chemin du Faubourg chemin du Camping chemin Dallaire chemin des Bouleaux (ajout) chemin du Tilleul chemin du Bonheur
RUE PRINCIPALE	Rue Thivierge chemin Tremblay rue Côte du Lac rang St-Thomas route des Hautes-Gorges
RUE PRINCIPALE (lac Nairne)	chemin des Pins chemin Lavoie chemin des Cyprès (ancien chemin Larouche) chemin Dutilly chemin du Beau-Lac chemin Simard chemin de la Baie chemin de l'Aviation (ancien chemin de la Pointe)
RUE DE LA RÉSERVE	chemin Imbeault chemin du Repos chemin de l'Impasse chemin Savard
CHEMIN TRUDEL (ancien chemin du lac Pied-des-Monts)	chemin du Barrage chemin de la Montagne chemin de la Pointe (ancien chemin Lapointe) chemin de la Paix chemin des Trembles
CHEMIN DU PIED-DES-MONTS (lac Long)	chemin du Boisé chemin Fortin chemin du Roc chemin Richard chemin des Colons
RUE PRINCIPALE (lac Brûlé)	chemin des St-Pierre chemin des Brûlés
CHEMIN DU PIED-DES-MONTS (lac des Rats Musquées)	chemin de l'Anse
RUE LAROUCHE	chemin des Cèdres
ROUTE 138	chemin du Friche

ARTICLE 5 ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit et remplace les règlements antérieurs concernant le même sujet.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion le : 2 mai 2018

Adopté le : 6 juin 2018

Avis public le : 8 juin 2018

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**